

79170

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2016 (ordinaire)
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil seize, le vendredi quatre mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : **Mesdames Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MÉMETEAU, Catherine VRIGNAUD.**
Messieurs Daniel BARRÉ, Thierry AUDEBERT, Dany BLONDIO, Eric CHAMARRE, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD.

Absents : **Madame Brigitte BASTARD, Messieurs Jean DUBOIS, Thierry AUDEBERT et Raphaël VILLEMIN ;**

Secrétaire de séance : **Madame Valérie BOST.**

Date de convocation : **29 février 2016**

Monsieur le Maire accueille Madame Delphine BATHO, Députée de la deuxième circonscription des Deux-Sèvres. Un échange ouvert entre les élus et Madame BATHO permet d'éclaircir certaines questions posées de part et d'autres concernant les projets de la commune, comme les questions plus largement posées par les regroupements de communes et la politique menée en Région.

1. Nomination d'un délégué communal à la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) des deux-sèvres

Délibération 11/2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L121-9-5° du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Considérant la demande de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Deux-Sèvres, qui statue sur les projets d'aménagements fonciers ainsi que sur les projets d'échanges amiables d'immeubles ruraux et forestiers ;

Considérant qu'en tant que commune propriétaire de forêt, il appartient à la commune de Chizé de désigner un délégué communal qui pourra siéger à la CDAF lorsque celle-ci sera amenée à se prononcer, notamment au titre de l'aménagement foncier agricole et forestier en zone forestière ;

Après désignation de chaque commune, et à l'initiative du Département, deux élus titulaires ainsi que deux suppléants seront in fine désignés pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (11 voix pour),

- **DÉSIGNE Monsieur Dany BLONDIO** Délégué Communal à la CDAF,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférant.

2. Réalisation d'un nouvel Emprunt Crédit AGRICOLE

Délibération 12/2016

Considérant la baisse des taux d'intérêts, le Conseil Municipal dans sa dernière séance a décidé de procéder au compactage de deux prêts contractés pour le financement de travaux :

- **prêt n° 70008264757** d'un montant initial de 130 000 € réalisé en 2010 auprès du CRÉDIT AGRICOLE (travaux école)

- et **prêt n° 70006344028** d'un montant initial de 120 000 € réalisé en 2009 auprès du CRÉDIT AGRICOLE (travaux rue des Ouches)

par l'opération d'**un nouvel emprunt n° 00000350542** d'un montant de 169 907,68 € ouvert au 4 mars 2016 au CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres

Considérant l'urgence de la réalisation de ce prêt et de son encaissement avant le 15 mars 2016, il conviendra d'intégrer les écritures dans les comptes du budget de l'exercice 2016 :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (11 voix),

- **DÉCIDE** d'intégrer les écritures comme précédemment sur le budget de l'exercice 2016 ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

3. Remboursement anticipé d'un prêt

Délibération 13/2016

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il avait été décidé lors de la dernière séance de procéder au compactage de deux prêts par l'opération d'un nouvel emprunt. Ce nouveau contrat de prêt N° 00000350542 a été signé pour un montant de 169 907,68 € alors que la somme initiale demandée était de 163 907,68 €.

Après vérification et renseignement auprès de l'organisme prêteur, celui-ci a reconnu avoir commis une erreur ayant généré un montant de 6 000 € de plus que ce qui était prévu. Monsieur le Maire en accord avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole propose un remboursement anticipé de 6000 € sans intérêt et sans indemnité de remboursement anticipé du prêt N°00000350542.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité des membres présents (11 voix),

- **DÉCIDE** que la somme de 6000 € soit remboursée sans intérêt et sans indemnité de remboursement anticipé du prêt N° 00000350542
- **DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce remboursement.**

4. Présentation de Messieurs BUCHET et CHEBROU :

- Proposition de fête du bio à Chizé les 3 et 4 septembre prochains co-organisée par la commune de Chizé et la ferme du Vieux Chêne, espérant la venue de Marie-Monique Robin.
- Rendez-vous à la "ville" le samedi et à la ferme le dimanche. Nombreuses activités envisagées.
- Un comité de pilotage se réunira le mardi 15 mars 2016 à 20 h à la mairie. Les membres du conseil sont : Valérie Bost, Bernard Guerin, Nathalie Memeteau, Eric Chamarre, Daniel Barré, Diane Desmots, Didier Vrignaud, Rodolphe et Dany.

5. Questions diverses :

Le préfet participera à une réunion à la com com de Brioux le 15/03 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

A CHIZÉ, le 14 mars 2016
Le Maire, Daniel BARRÉ